

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE  
PARGNY SUR SAULX  
SEANCE du 6 janvier 2015**

L'an deux mille quinze,

Le six janvier à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué en date du trente décembre deux mille quatorze, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de PARGNY SUR SAULX, sous la présidence de Mme GUERIN Denise, Maire.

Nombre de conseillers en exercice :	19
Nombre de conseillers présents :	16
Nombre de conseillers présents ou représentés	17
Nombre de conseillers excusés :	03
Nombre de conseillers absents :	

**Présents**, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

1. GUERIN Denise	10. FRERSON Alain
2. SERGENT Jean-Marie	11.
3. AUBRY Christine	12. GIRARD Pascal
4. ANGO Jacques-Vianney	13.
5. DEBRAND Monique	14. LADROIT Serge
6. CABART Jean-Claude	15. LACROIX Aurore
7. PEGURRI Gisèle	16.
8. LONGUEVILLE Jean-Pierre	17. FONTANIVE Marzéna
9. LECLERE Claudine	18. LORENZI Jean-Luc
	19. AMBOLLET Christine

**Absents :**

**Absents excusés :** M. MASSON-BENSID Nadia, M. BELHANDA Abdeslam, DOS SANTOS RODRIGUES Sandrine

**Pouvoirs :** M. BELHANDA Abdeslam à Mme GUERIN Denise

**Secrétaire :** Mme DEBRAND Monique

**OBJET : CABINET MEDICAL – MEDECIN GENERALISTE - PRISE EN CHARGE TEMPORAIRE DES LOYERS DU CABINET MEDICAL ET DU LOGEMENT FAMILIAL**

Vu le rapport de présentation soumis à son appréciation,

Considérant la crise de la démographie médicale ainsi que les efforts effectués par la commune pour trouver des médecins désirant s'installer à Pargny sur Saulx.

Considérant qu'un médecin généraliste désire s'installer sur la commune de Pargny sur Saulx.

Afin de permettre un accueil optimal, le Maire propose que la mairie prenne en charge :

- 6 mois de loyer du cabinet professionnel sis place Jean Monnet à compter de la prise de fonction du professionnel de santé. Le montant du loyer mensuel s'élève à 480€.

Il faut préciser que les charges inhérentes au cabinet professionnel (EDF, GDF, eau, ordures ménagères) sont à la charge du médecin.

- 6 mois de loyer du logement familial sis 22 Avenue du Bois du Roi à Pargny sur Saulx du 01/02/2015 au 31/07/2015. Le montant du loyer mensuel s'élève à 600€. Les charges inhérentes au logement (EDF, GDF, eau, ordures ménagères) sont à la charge du locataire.

Entendu l'exposé de Madame le Maire,

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré et par un vote à l'unanimité :

**ACCEPTTE de prendre en charge :**

- 6 mois de loyers du cabinet professionnel sis place Jean Monnet à compter de la prise de fonction du professionnel de santé. Le montant du loyer mensuel s'élève à 480€.

Il faut préciser que les charges inhérentes au cabinet professionnel (EDF, GDF, eau, ordures ménagères) sont à la charge du médecin.

- 6 mois de loyers du logement familial sis 22 Avenue du Bois du Roi à Pargny sur Saulx du 01/02/2015 au 31/07/2015. Le montant du loyer mensuel s'élève à 600€. Les charges inhérentes au logement (EDF, GDF, eau, ordures ménagères) sont à la charge du locataire.

**DIT que** les crédits sont prévus au budget 2015.

**AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Fait à PARGNY SUR SAULX,  
Le Maire,  
Denise GUERIN